

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubateau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
20/11/2025

Date de l'affichage
20/11/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 26
Représentés : 11
Excusés : 2
Absents : 5

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
M. Sébastien
DROMIGNY

Étaient Présents

M. Didier BALDY, M. Michel BILLOUT (arrivé à 19h07 pour la délibération n°2025-080), M. Jean-Jacques BRICHET, M. Frédéric BRUNOT, M. Christian CIBIER, M. Sébastien COUPAS représenté par M. Ikbal KHLAS, Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY, M. Yannick GUILLO, M. Serge HAMELIN, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, M. Mohamed KHERBACH, Mme Clotilde LAGOUTTE (arrivée à 19h07 pour la délibération n°2025-080), Mme Nolwenn LE BOUTER, M. Gilbert LECONTE, Mme Suzanna MARTINET, M. Christophe MARTINET, M. Pierre-Yves NICOT, M. Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-Yves RAVENNE, M. Frédéric ROCHER, M. Jean-Sébastien SGARD, M. Alain THIBAUD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

M. Gilles BOUDOT donne pouvoir à M. Jean-Sébastien SGARD, Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à M. Michel BILLOUT, Mme Stéphanie DEGAND donne pouvoir à M. Didier BALDY, M. Jean-Marc DESPLATS donne pouvoir à M. Gilbert LECONTE, M. Marcel FONTELLIO donne pouvoir à M. Francis OUDOT, Mme Brigitte JACQUEMOT donne pouvoir à M. Yannick GUILLO, M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. Sébastien DROMIGNY, Mme Edith LION donne pouvoir à M. Fabrice HOULIER, Mme Nadia MEDJANI donne pouvoir à Mme Ghislaine HARSCOET, Mme Aurélie POLESE donne pouvoir à M. Christian CIBIER, Mme Sylvie PROCHILLO donne pouvoir à M. Frédéric ROCHER

Absent(s) excusé(s)

M. Sylvain CLERIN, Mme Charlie GABILLON

Absent(s) non excusé(s)

M. Davy BRUN, M. Philippe DUCQ, M. Thomas LECONTE, M. Farid MEBARKI, M. Pierre PERRET

2025-090 OBJET : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS 2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186,

Vu la délibération n° 2024/97-14 en date du 26 septembre 2024 qui fixe le règlement du dispositif fonds de concours de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Considérant les demandes présentées lors de la réunion d'attribution du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'allouer pour 2025 un fonds de concours aux communes listées dans le tableau ci-dessous, dans le cadre du dispositif établi par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne :

Commune	Objet	Montant du projet	Montant des subventions	Reste à Charges	Fonds de concours sollicité
Fontenailles	Enfouissement réseaux de communication	155 779,16€	-	155 779,16€	20 654,00€
Aubepierre Ozouer le Repos	Acquisition véhicule/tondeuse/mobilier de loisirs	62 345,26€	-	62 345,26€	30 000,00€
Quiers	Acquisition défibrillateur	12 036,74€	-	12 036,74€	6 018,37€
La Croix en Brie	Travaux éclairage public	26 799,60€	18 759,52€	8 040,08€	2 412,02€
	Création allée	11 540,00€	-	11 540,00€	5 770,00€
	Travaux de voirie	23 094,00€	-	23 094,00€	9 970,21€
Saint Just en Brie	Remplacement porte mairie	7 261,00€	-	7 261,00€	3 630,50€
La Chapelle Rablais	Aménagement espace public	12 100,00€	-	12 100,00€	5 558,80€
Bréau	Fonds de concours fonctionnement	41 880,50€	-	41 880,50€	20 940,25€
Rampillon	Extension aire de jeux	24 400,00€	9 760,00€	14 640,00€	2 568,80€
Clos Fontaine	Fonds de concours fonctionnement	26 463,55€	-	26 463,55€	12 399,32€

Commune	Objet	Montant du projet	Montant des subventions	Reste à Charges	Fonds de concours sollicité
Vanvillé	Remplacement éclairage public	16 335,75€	8 069,36€	8 266,39€	4 133,19€
	Achat de terrain	1 710,10€	-	1 710,10€	855,00€
	Achat copieur	4 550,00€	-	4 550,00€	2 275,00€
	Travaux réfection voiries	4 965,00€	-	4 965,00€	2 482,50€
	Création logement communal	17 020,00€	6 808,00€	10 212,00€	5 106,00€
	Aménagement local communal	2 180,00€	-	2 180,00€	1 090,00€
	Aménagement local communal	1 755,00€	-	1 755,00€	877,50€
	Fonds de concours fonctionnement Fourniture électricité	19 187,93€	-	19 187,93€	9 593,96€
Total fonds de concours 2025					146 335,42€

ARTICLE DEUX :

Dit que les fonds de concours non attribués sur la période 2023/2025 ne seront pas reportés.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 28 novembre 2025

Le Président,

Yannick GUILLO




